

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 29/2024

RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT Rue du Commerce

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Dans le cadre des travaux ENEDIS pour un branchement pour SCI AJ IMMO sise 9 rue du Commerce, du 23/05/2024 jusqu'au 03/06/2024 ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

ARRETE

- Article 1** : Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant la durée des travaux ;
- Article 2** : La vitesse sera limitée à 30km/h, et la chaussée sera rétrécie pendant la durée des travaux ;
- Article 3** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise FELDNER SARL, responsable des Travaux ;
- Article 4** : Le présent arrêté est valable 23/05/2024 jusqu'au 03/06/2024 ;
- Article 5** : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- M. le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Marckolsheim
 - M. le Directeur de l'entreprise ENEDIS
 - M. HAAG Christophe, Sté FELDNER SARL
 - Affichage et site internet

Fait à SUNDHOUSE, le 14/05/2024

Le Maire,
Mathieu KLOTZ

